

CALENDRIER DE COLLECTE

HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

GRANDE DELLE
LE VAL • LE BOIS

2024
2025



ORDURES MÉNAGÈRES

Mardi matin

Bac gris à sortir la veille
au soir après 19h
Ramassage de 6h à 14h



RECYCLABLES

Mercredi matin

1 SEMAINE SUR 2
Bac jaune à sortir la veille
au soir après 19h
Ramassage de 6h à 14h



DÉCHETS VERTS

Vendredi matin

DU 01/03 AU 15/12
Bac vert + 5 fagots à sortir
la veille au soir après 19h
Ramassage de 6h à 14h



uniquement
pour les
particuliers

ENCOMBRANTS

Jeudi 10 octobre 2024
À sortir la veille au soir après 19h
2m³ maximum par foyer

— Vacances scolaires zone B | **Jour férié** : à partir du jour férié, toutes les collectes de la semaine sont décalées au lendemain !

Ce geste simple, 40% des foyers
à Caen la mer le font déjà...
ET VOUS?



© Laurent Besnehard / Syvedac

→ 40% des foyers pavillonnaires avec jardin
sont équipés de composteurs de la collectivité

- Un geste simple pour préserver l'environnement
- 30% d'ordures ménagères incinérées en moins !
- Demandez gratuitement votre composteur sur caenlamer.fr



En 2024, Caen la mer déploie des solutions pour tous afin de trier à la source les déchets alimentaires.

+ d'infos sur caenlamer.fr

AVRIL 2024

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI 2024

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN 2024

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET 2024

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT 2024

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE 2024

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE 2024

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE 2024

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE 2024

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JANVIER 2025

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER 2025

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS 2025

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !



Au verso, retrouvez toutes les
informations sur les déchèteries !

pour en savoir + 02 31 304 304

contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

LES DÉCHÈTERIES

DES ESPACES DÉDIÉS AU TRI

 **DÉCHÈTERIES FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS**

LES HORAIRES

	LUNDI - MARDI* MERCREDI - JEUDI* VENDREDI	SAMEDI (particuliers uniquement)	DIMANCHE** (particuliers uniquement)
DU 1 ^{ER} MARS AU 31 OCTOBRE	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h30 13h30 - 18h	9h - 12h
DU 1 ^{ER} NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h

* Mouen et Bretteville-l'Orgueilleuse fermées les mardis matin et jeudis matin.

** Uniquement à Bretteville-sur-Odon.

LES BONS GESTES AVANT DE ME RENDRE EN DÉCHÈTERIE

- > Je m'assure que mon déchet **ne peut pas être réparé, vendu ou donné.**
- > **J'anticipe mon heure d'arrivée et mon temps de vidage** pour respecter les horaires de fermeture.
- > **Je trie mes déchets** par type et par matière.
- > Je présente mon **justificatif de domicile** et ma **pièce d'identité.**
- > **J'indique ce que je dépose à l'agent** et je respecte les consignes et les limites de dépôt (2m³ par jour et 6m³ par semaine).

DÉCHETS ACCEPTÉS

							
Déchets verts	Gravats et terre	Mobilier	Bois	Ferraille	Cartons	Lampes et ampoules	Peintures et solvants
							
Amiante	Batteries et piles	Déchets électriques et électroniques	Extincteurs	Textiles* Chaussures	Huiles (vidange/friture)	Pneus des particuliers sans jantes	Déchets non valorisés

Attention : le dépôt d'amiante est accepté pour les particuliers uniquement. L'amiante doit être filmée, ne pas dépasser 1,50 m x 2,50 m, dans la limite de 15 plaques maximum par an. Pensez à humidifier le matériau afin d'éviter la dispersion des fibres dans l'air.

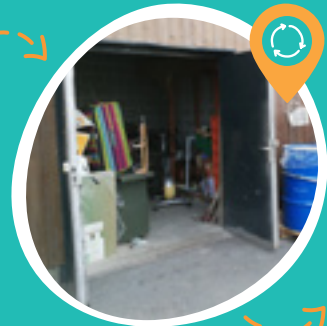


* Tous les vêtements, le linge de maison et les chaussures liées par paire peuvent être déposés dans une borne à textiles quel que soit leur état, même abîmés. Ils seront reportés ou recyclés. Avant de jeter, pensez à réparer. Trouver une borne sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dappart>

Accès gratuit aux particuliers sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque les encombrants sont collectés en porte-à-porte, ils sont mélangés et compactés dans la benne. Seulement 25% peuvent ensuite être valorisés. S'ils sont déposés en déchèteries, les encombrants sont triés par matière et sont dirigés vers différentes filières de recyclage. **75% d'entre-eux sont alors valorisés !** Pour redonner une vie à vos encombrants : pensez au don, dépôt-vente, vente en ligne, vide-greniers, ou locaux réemploi des déchèteries.



LES LOCAUX RÉEMPLOI

5 déchèteries en disposent déjà (Fleury-sur-Orne, Mouen, Ouistreham et Bretteville-l'Orgueilleuse) pour déposer vos objets inutilisés en bon état. Ils sont récupérés par des structures favorisant l'emploi local et profitent ainsi d'une seconde vie. En 2022, 41 tonnes d'objets ont ainsi été sauvés de la destruction.

LES DÉCHETS, TOUS CONCERNÉS !

+ d'infos sur caenlamer.fr rubrique déchets

